

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre, à dix-huit heures trente.

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Michelle TORRÈS, sous la présidence de Philippe MAZIÈRE, Président.

Date de la convocation : 9 septembre 2026

En exercice	8
Présents	8
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

N° D040-2026

PRÉSENTS : Philippe MAZIÈRE, Jérémy ROUX, Mathieu MEYZE, Nathalie BRUYÈRE, Caroline CAILLE, Claire MALRIC, Sylvie RASSAT, Sylvie REFANCHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mathieu MEYZE

Objet : ADOPTION DU PLAN « FORTES CHALEURS »

Le Président expose que le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur a modifié la quatrième partie de code du travail.

Il ajoute qu'un arrêté pris à la même date détermine les seuils de vigilance pour canicule du dispositif spécifique de Météo France visant à signaler le niveau de danger de la chaleur dans le cadre de la protection des travailleurs contre les risques liés aux épisodes de chaleur intense.

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'adopter le projet de plan « fortes chaleurs » qui a été joint au dossier de convocation et dont il donne lecture.

Ce plan rassemble les principales mesures techniques et organisationnelles à mettre en œuvre pour limiter l'exposition des agents du SIEPEA aux risques liés aux fortes chaleurs.

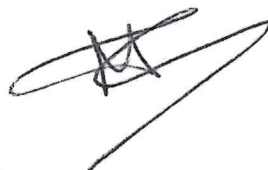
Il a reçu un avis favorable de la part du comité social territorial dans sa séance du 25 juin 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

Article unique : Adopte le plan « fortes chaleurs » tel que présenté en séance.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le :
Publication ou Notification le :

Secrétaire de séance



POUR EXTRAIT CONFORME
Saint-Gence, le 21 septembre 2026

Le Président,
Philippe MAZIÈRE

